



vitem's
FONDATION DE PRÉVOYANCE

Rapport de gestion 2019

Table des matières

Editorial	2
Chiffres clés	4
Le fonds de prévoyance devient vitems	5
Placements	7
Effectifs	8
Engagements	10
Situation de la fondation	12
Bilan et compte d'exploitation	14
Rapport de l'organe de révision	16
Organisation	19

Editorial

L'exercice 2018 avait vu toutes les classes d'actifs connaître une performance négative. L'année 2019 en a été un miroir avec des rendements tous positifs mais dans une plus grande ampleur. La Banque centrale américaine ayant abaissé plusieurs fois ses taux, les actions se sont envolées, les titres obligataires ont performé et les craintes d'une récession ont été dissoutes. De plus, la guerre commerciale entre les USA et la Chine s'est apaisée.

Dans ce contexte, le fonds a dégagé une excellente performance de 13.57% supérieure aux indices (CHS PP : 10.40%, Credit Suisse : 11.44% et UBS : 11.07%). Les performances très volatiles des marchés incitent à prendre du recul. Sur les 5 dernières années, la performance annuelle moyenne s'élève à 4.70% (Moyenne suisse : 3.88%, Credit Suisse : 4.09% et UBS : 3.90%).

Conforté par une performance exceptionnelle et une situation financière satisfaisante, le Conseil de fondation avait ainsi décidé de créditer le capital de prévoyance des assurés actifs d'un intérêt de 3.0% en 2019, soit 2.0% de plus que le taux légal de 1.0%, et de verser un bonus aux rentiers en juillet 2020 correspondant à une rente mensuelle. Les provisions techniques ont été renforcées notamment en prenant en considération un intérêt technique équivalent à 2.0% (2.41% en 2018) pour le calcul des engagements. La situation financière et technique satisfaisante de la fondation se résume avec un degré de couverture de 114.7% au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, l'année 2019 a été marquée par les incendies en Amazonie, en Californie et en Australie et par des mouvements populaires de protestation. Aujourd'hui, ces événements apparaissent mineurs en regard de la crise sanitaire Covid-19.

Dans ce contexte, la question de la durabilité dans la gestion de fortune et de l'application des critères ESG (Environnement - Social - Gouvernance) demeure une préoccupation majeure pour le Conseil de fondation.

La crise sanitaire Covid-19 a eu un effet contenu sur vitemis au 1er semestre 2020. Aidées par l'arrivée de plusieurs EMS au 1er janvier 2020, les liquidités de la fondation ont été largement suffisantes. De plus, très peu de cotisations de retard sont à constater au 30 juin 2020. A cette même date, la performance du 1^{er} semestre s'élève à -3.19% et le degré de couverture est estimé à 110.2%.

Cette parfaite résistance à la crise révèle encore plus l'excellente santé financière et technique de la fondation, et donc sa pérennité. Les autres avantages de vitemis demeurent aussi :

- une fondation en croissance,
- des taux de conversion très favorables proposant 19% de rente en plus que la moyenne suisse,
- des frais d'administration très bas, 62% inférieurs à la moyenne suisse,
- un intérêt crédité supérieur; 3.0% en 2019, 2.45% en moyenne sur les 5 dernières années (en Suisse: 2.4% en 2019, 2.04% en moyenne),
- un plan de prévoyance adapté aux personnes employées à temps partiel,
- un capital résiduel garanti après la retraite.

vitemis reste ainsi une institution de premier ordre pour réaliser la prévoyance professionnelle du personnel de la santé romand.

Le Conseil de fondation remercie les assurés de la confiance témoignée et continue de s'engager pour une prévoyance professionnelle attractive et durable répondant à leurs attentes.



Alain Gasser
Président du Conseil
de fondation



Sébastien Cottreau
Gérant

Chiffres clés

	2019	2018	2017
Nombre d'assurés actifs	9'905	9'622	9'357
Nombre de bénéficiaires de rentes	1'508	1'402	1'334
Nombre d'établissements affiliés	76	76	76
Somme au bilan (en millions de francs)	1'141	983	1'011
Performance (en %)	13.57	-4.45	9.49
Degré de couverture (en %)	114.7	106.6	115.3
Frais de gestion par assuré (en francs)	122	117	114
Frais de gestion de la fortune (en % du total des placements)	0.56	0.63	0.50
Intérêt crédité sur l'entier des avoirs de prévoyance (en %)	3.00	2.00	3.00
Taux d'intérêt minimum (en %)	1.00	1.00	1.00

Taux de conversion (en %)

Age d'un homme	60	61	62	63	64	65
Age d'une femme	59	60	61	62	63	64
Dès le 1 ^{er} janvier 2020	5.80	6.00	6.20	6.40	6.60	6.80

Le fonds de prévoyance des EMS devient **vitem**

vitem, initialement dédiée aux établissements médico-sociaux (EMS) sous le nom de Fonds de prévoyance EMS (FP-EMS), s'est donné pour mission de gérer les avoirs financiers des employés du domaine de la santé, du social ou de l'accueil de jour des enfants.

Cette institution, qui gère plus de **11'400** employés de 76 établissements affiliés, vise à garantir des prestations en cas de retraite, de décès et d'invalidité.

Ce que vous avez à y gagner

Des frais de gestion réduits au minimum

Les frais d'administration s'élèvent à **122 CHF** par assuré, ce qui est très inférieur à la moyenne des institutions suisses de prévoyance de droit privé, établie à 313 CHF.

Des bénéfices qui profitent à l'assuré

vitem n'a pas de but lucratif. La totalité des gains réalisés est répercutée, afin d'abaisser les cotisations liées aux risques et de verser un meilleur intérêt.

Une meilleure prévoyance pour les employés à temps partiel

Le taux de cotisation est appliqué à l'entier du salaire. Ce système est plus favorable que celui de la LPP, qui réduit le salaire pris en considération.

Un capital résiduel garanti après la retraite

Au moment du décès d'un retraité, l'éventuel solde de son avoir de vieillesse après déduction des prestataires payées est versé à ses enfants.

Découvrez tous les avantages sur www.vitem.ch

114.7%

Degré de couverture

grâce à une performance moyenne de **4.7%** sur 5 ans

6.8%

Taux de conversion

très favorable appliqué sur l'entier du capital

2.45%

Intérêt annuel moyen

sur 5 ans, supérieur au minimum légal de **1.20%**

“Outre un rendement nettement supérieur au taux légal, vitem est parfaitement transparente et claire envers ses assurés, nous fournissant des explications simples, qui correspondent bien à notre niveau de compréhension.”

Jean-Luc Andrey

Directeur de l'établissement médico-social Château des Novalles



Placements

Répartition des placements (en francs)

	31.12.2018		31.12.2018		Stratégie de placements
	CHF	%	CHF	%	%
Liquidités	15'667'343	1.4	11'103'910	1.1	2
Obligations suisses	167'425'625	14.8	159'471'995	16.4	10
Obligations étrangères en CHF	114'146'734	10.1	104'987'790	10.8	10
Obligations en monnaies étrangères	97'151'059	8.6	95'648'623	9.8	10
Actions suisses	204'010'959	18.0	176'221'267	18.1	15
Actions étrangères	248'602'074	21.9	202'039'507	20.7	20
Placements immobiliers	198'909'086	17.6	159'034'592	16.3	23
Placements alternatifs	86'402'852	7.6	65'796'601	6.8	10
Total	1'132'315'732	100	974'304'285	100	100

Performance

Dans un contexte impressionnant de croissance, la performance réalisée sur les placements par les institutions de prévoyance a été très positive en 2019.

La performance enregistrée par la fondation s'est montée à **13.57%**, ce qui est supérieur aux indices de référence et à la performance moyenne des institutions de prévoyance suisses qui se situe à **10.4%** pour l'année 2019 (*source: rapport de la CHS PP*).

Performance du fonds		Univers de comparaison			
		Indice CS		Indice UBS	
2019	2018	2019	2018	2019	2018
13.57%	-4.45%	11.44%	-3.20%	11.07%	-3.45%

Effectifs

Affiliés

A la fin de l'exercice 2019, le nombre des établissements affiliés s'élevait à **76**.

Assurés actifs

Le nombre des assurés actifs est passé de 9'622 au 31 décembre 2018 à **9'905** au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 2.9% de l'effectif.

Répartition des assurés

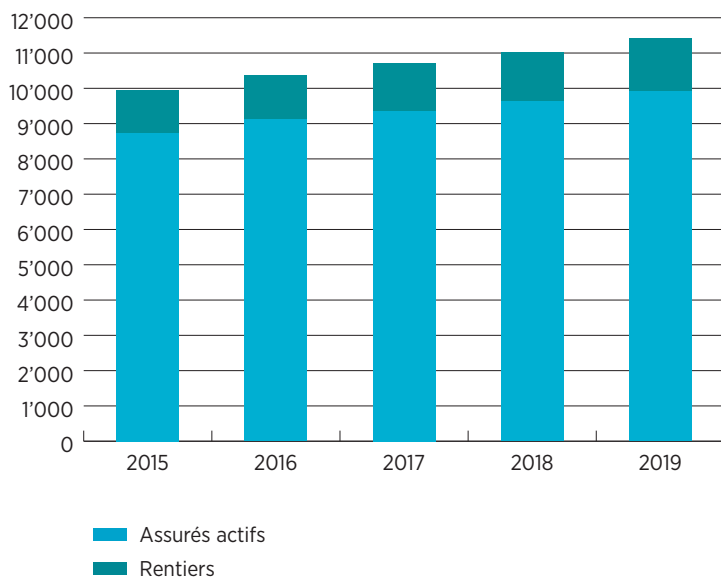
	31.12.2019		31.12.2018	
	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen
Hommes	2'111	42.9 ans	1'999	43.0 ans
Femmes	7'794	43.8 ans	7'623	43.6 ans
Total	9'905	43.6 ans	9'622	43.5 ans

Bénéficiaires de rentes

	31.12.2019	31.12.2018
Retraités	1'148	1'048
Conjoints survivants	75	73
Invalides	213	208
Enfants	72	73
Total	1'508	1'402

La structure des assurés demeure excellente avec un ratio de 6.6 assurés actifs pour 1 rentier au 31 décembre 2019.

Evolution des effectifs



Engagements

Capitaux de prévoyance

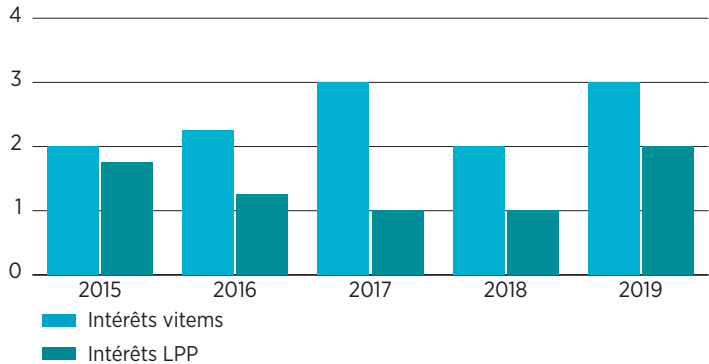
a) Assurés actifs

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs s'élèvent respectivement à **Fr. 596'232'162.-** au 31 décembre 2019 et à Fr. 569'722'847.- au 31 décembre 2018, soit en augmentation de 4.7%.

En 2019, les comptes individuels des assurés ont été rémunérés au taux d'intérêt LPP de 1.0%. Ce taux a été appliqué aussi bien à la partie obligatoire qu'à la partie surobligatoire. De plus, un bonus de **2.0%** a été octroyé aux assurés cotisants présents au 31 décembre 2019, ce qui a porté leur rémunération à **3.0%**.

Intérêts crédités sur les capitaux de prévoyance

En %



b) Bénéficiaires de rentes

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (réserves mathématiques), calculés au 31 décembre 2019 avec les bases techniques LPP 2015 2.5%, se composent de:

	31.12.2019 CHF	31.12.2018 CHF
Retraités	217'347'496.-	190'906'314.-
Conjoints survivants	13'827'445.-	13'424'462.-
Invalides	56'743'392.-	52'899'278.-
Enfants	1'676'849.-	1'780'805.-
Total	289'595'182.-	259'010'859.-

Provisions techniques

a) Provision de longévité

La provision pour changement futur de bases techniques a pour but de financer le coût de l'augmentation de la longévité des bénéficiaires de rentes. Elle a été augmentée à **Fr. 5'085'000.-** au 31 décembre 2019 (Fr. 3'398'000.- au 31 décembre 2018).

b) Provision pour mises à la retraite

La provision pour mises à la retraite a pour but de couvrir les pertes lors du départ à la retraite des assurés résultant de l'application de taux de conversion actuariellement favorables. Au 31 décembre 2019, elle s'élève à **Fr. 59'466'000.-** (Fr. 44'127'000.- au 31 décembre 2018).

c) Provision pour ajustement du taux technique

La provision pour ajustement du taux technique a pour but de permettre l'abaissement du taux d'escompte pour le calcul des réserves mathématiques de 2.5% à 2.0% d'ici 2023. Cette provision s'élève au 31 décembre 2019 à **Fr. 31'533'000.-** (Fr. 33'615'000.- au 31 décembre 2018).

Situation de la fondation

Evolution des risques actuariels

Les cotisations pour la couverture des risques de décès et d'invalidité sont destinées à financer les cas d'invalidité et de décès des assurés cotisants. La différence entre les cotisations et le coût des sinistres indique le résultat technique. Ces dernières années, il a été positif. Son évolution montre que la sinistralité de la fondation est plus faible que celle découlant des hypothèses statistiques retenues (bases techniques utilisées par la fondation).

Frais de gestion de la fortune

Les frais de gestion de la fortune se sont élevés à **Fr. 6'267'749.-**, soit **0.56%** des placements transparents en matière de frais en 2019 (Fr. 6'058'765.- ou 0.63% des placements en 2018).

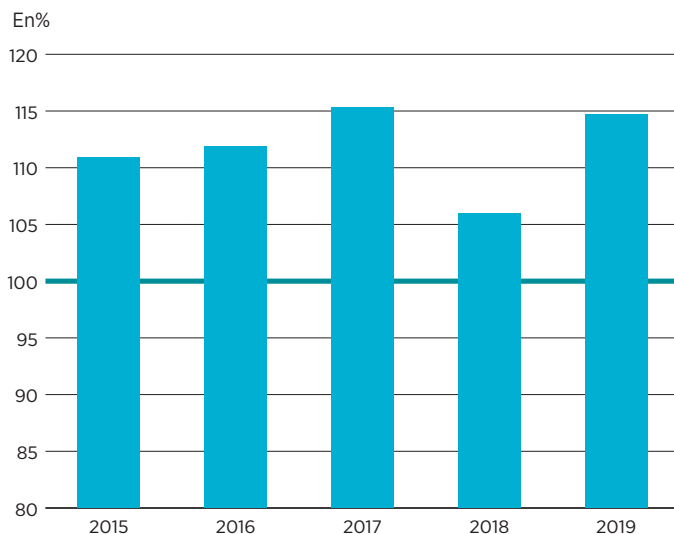
Frais d'administration

Les frais d'administration en 2019 s'élèvent à **Fr. 122.-** par destinataire (assurés actifs et bénéficiaires de rentes confondus), en augmentation par rapport à 2018 (Fr. 117.-). Ils restent très inférieurs à la moyenne des institutions de prévoyance de droit privé suisses qui s'établit à Fr. 313.- en 2018. Les frais d'administration sont financés par la cotisation réglementaire pour la couverture des frais de gestion.

Degré de couverture

L'excellente performance en 2019 a permis de couvrir le besoin d'intérêt et le coût nécessaire à l'abaissement du taux d'intérêt technique, tout en renforçant la situation financière. Ainsi, le degré de couverture est passé de 106.6% au 31 décembre 2018 à **114.7%** au 31 décembre 2019. Ainsi, la réserve de fluctuation de valeurs qui doit permettre de compenser les fluctuations de valeurs de la fortune et garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance à long terme s'élève à 14.7% au 31 décembre 2019, l'objectif étant de la porter à 25% des engagements de la fondation.

Evolution du degré de couverture



Bilan résumé

ACTIF	31.12.2019 CHF	31.12.2018 CHF
Liquidités et dépôts à terme	15'667'342.95	11'103'910.34
Obligations en francs suisses	281'572'359.00	264'459'785.00
Obligations en monnaies étrangères	97'151'058.98	95'648'623.36
Actions suisses	204'010'958.65	176'221'267.25
Actions étrangères	248'602'074.29	202'039'507.22
Placements immobiliers	198'909'086.25	159'034'591.47
Placements alternatifs	86'402'851.62	65'796'600.71
Compte de régularisation actif	9'029'386.99	8'885'538.21
Total de l'actif	1'141'345'118.73	983'189'823.56
PASSIF		
Prestations de libre passage et rentes	11'637'707.37	6'635'375.74
Emprunts	0.00	3'647'500.00
Compte de régularisation passif et autres dettes	1'813'546.30	1'107'976.43
Provisions non techniques	1'637'277.00	1'793'406.00
Capital de prévoyance des assurés actifs	596'232'161.50	569'722'847.25
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	289'595'182.05	259'010'859.45
Provisions techniques	96'084'000.00	81'140'000.00
Réserve de fluctuation de valeurs	144'345'244.51	60'131'858.69
Total du passif	1'141'345'118.73	983'189'823.56

Compte d'exploitation résumé

	2019 CHF	2018 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres	54'788'647.40	53'270'901.55
Prestations d'entrée et remboursements versements anticipés	32'199'599.70	21'033'259.00
Rentes réglementaires	-20'308'187.10	-17'388'537.40
Prestations en capital	-8'737'965.00	-8'613'429.20
Prestations de sortie et versements anticipés	-34'342'339.65	-26'378'133.00
Mouvements de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-72'037'636.85	-46'482'318.15
Charges d'assurance	-409'806.40	-267'001.90
Résultat net de l'activité de prévoyance	-48'847'687.90	-24'825'259.10
Résultat net des placements	134'322'607.68	-45'664'369.98
Dissolution de provisions non techniques	156'129.00	115'494.00
Autres charges et produits	-24'665.50	-35'023.45
Frais d'administration	-1'392'997.46	-1'284'822.95
Excédent avant mouvement de la réserve de fluctuation de valeurs	84'213'385.82	-71'693'981.48
Mouvement de la réserve de fluctuation de valeurs	-84'213'385.82	71'693'981.48
Excédent	0.00	0.00

AV. PAUL-CERESOLE 12
TELEPHONE 021 925 30 50
info@grossfidu.ch
CCP 18-25928-2

ADRESSE POSTALE :
CASE POSTALE 396
1800 VEVEY 1

Au Conseil de fondation de

vitem

Paudex

Vevey, le 10 juillet 2020

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de vitem, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

./..

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

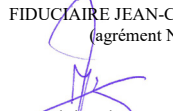
Nous avons vérifié :

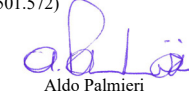
- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissent les intérêts de l'institution de prévoyance;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncées garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

FIDUCIAIRE JEAN-CHRISTOPHE GROSS SA
(agrément No 501.572)


Jean-Christophe Gross
(agrément No 103.252)
Réviseur responsable


Aldo Palmieri
(agrément No 100.613)

Experts réviseurs agréés

Annexe : comptes annuels 2019

Organisation

L'organe suprême de la fondation est le **Conseil de fondation**, dont la composition au 1^{er} janvier 2020 est la suivante :

Délégués patronaux

M. Alain GASSER, président
M. Nicolas CROGNALETTI
M. Jean-François PASCHE
M. François SENECHAUD
M. Luis VILLA

Délégués du personnel

M. Jean-Claude BUCHLER, vice-président
M^{me} Liseta COSTA
M^{me} Christina DUPLAN
M. Dominique JOBERT
M. Michel SAULET

La gérance de la fondation est assurée par le Centre Patronal, Paudex.

L'organe de révision est la Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA, Vevey.

L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle est la société Swiss Risk & Care SA, Vevey.

L'Assemblée des responsables d'exploitation est présidée par M. Alain Gasser, président du Conseil de fondation.

L'Assemblée des délégués du personnel est présidée par M. Jean-Claude Büchler, vice-président du Conseil de fondation.



vitem's
FONDATION DE PRÉVOYANCE



valorisons votre futur

vitems

Route du Lac 2
1094 Paudex
Case postale 1215
1001 Lausanne
T +41 (0)58 796 32 46
F +41 (0)58 796 33 11

info@vitems.ch
www.vitems.ch